

**Un bachelier 2014 sur six a déclaré avoir rencontré des difficultés financières au cours des neuf mois suivant l'obtention du baccalauréat. Au-delà des différences liées au niveau scolaire et au genre, cette précarité a contraint le choix d'orientation post-bac. Les bacheliers précaires ont été moins nombreux que les autres à poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur. Parmi ceux devenus étudiants, les bacheliers précaires ont été moins souvent satisfaits de leur orientation et ont éprouvé davantage de difficultés à suivre les enseignements. Ces étudiants précaires se sont orientés plus souvent vers des filières courtes, notamment les BTS (32% contre 27% de l'ensemble des étudiants), surtout lorsqu'ils n'étaient pas boursiers (37%). Huit ans après le baccalauréat, les étudiants précaires ont obtenu en moyenne un niveau de diplôme moins élevé. Les précaires boursiers ont cependant eu de meilleurs résultats que les autres étudiants précaires : 29% d'entre eux ont obtenu un diplôme de niveau bac +5, contre 23% des précaires non boursiers et 35% de l'ensemble des bacheliers 2014.**

## Poursuite d'études et parcours des bacheliers précaires dans l'enseignement supérieur

L'entrée dans la vie adulte est un processus long et complexe comportant un certain nombre de choix structurants. Pour les bacheliers, poursuivre ou non des études supérieures, choisir une filière et un lieu d'études sont des décisions importantes, déterminées par un ensemble de facteurs parmi lesquels figurent les possibilités de financement de tout ou partie des études supérieures par leur famille.

La première interrogation de l'enquête « panel des bacheliers 2014 » permet de définir une population de bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014 « précaires ». En effet, dans cette première interrogation, qui a eu lieu entre mars et juillet 2015, trois questions liées aux difficultés financières permettent de construire un indicateur de « précarité ». Sont considérés comme « précaires », les bacheliers qui déclarent soit avoir mis un terme (provisoire ou définitif) à leurs études, au 1<sup>er</sup> mars 2015, pour des raisons financières ; soit ne pas s'être inscrits dans la formation souhaitée en raison d'un coût trop élevé (inscription, logement, durée des études...); soit avoir rencontré des problèmes pour payer les dépenses de base (logement, nourriture, soins, études, transports) entre le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 1<sup>er</sup> mars 2015. Cette « précarité » est une forme de pauvreté subjective au moment du passage du secondaire au supérieur (*Encadré Les différentes formes de pauvreté*).

Qu'ils se soient inscrits dans l'enseignement supérieur après l'obtention de leur baccalauréat ou non, 16 % des bacheliers 2014 sont considérés « précaires » (*Annexe 1*) : 15 % des bacheliers 2014 ont rencontré des problèmes pour payer les dépenses de base et 3 % ne se sont pas inscrits dans la formation souhaitée en raison d'un coût trop élevé. Dans l'ensemble toujours, 9 % ont arrêté leurs études au 1<sup>er</sup> mars 2015 pour raisons financières. Ces critères de précarité peuvent être cumulatifs. Ainsi 3 % des bacheliers 2014 ont arrêté leurs études au 1<sup>er</sup> mars 2015 pour raisons financières et ont rencontré des problèmes pour payer leurs dépenses de base et 1 % ne se sont pas inscrits dans la formation souhaitée en raison d'un coût trop élevé et ont rencontré des problèmes pour payer leurs dépenses de base<sup>1</sup>.

Dans la suite de l'étude, le terme « étudiants précaires » désignera les bacheliers 2014 précaires ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur. Ils représentent 15 % des bacheliers 2014 s'étant inscrit dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014.

<sup>1</sup>. Il n'est pas possible qu'un bachelier 2014 ait répondu « oui » aux trois questions constitutives de l'indicateur de précarité puisque s'il a arrêté ses études au 1<sup>er</sup> mars 2015 pour raisons financières, on ne lui demande pas pour quelle(s) raison(s) il ne s'est pas inscrit dans la formation souhaitée (il ne suit pas d'études à ce moment-là).

## Les différentes formes de pauvreté

**La pauvreté monétaire absolue :** l'approche monétaire absolue de la pauvreté consiste à définir un seuil de ressources monétaires, dit seuil de pauvreté, en deçà duquel on est considéré comme pauvre. Le seuil de pauvreté monétaire a une valeur fixée une fois pour toutes, définie à partir du coût d'un panier de biens et de services considérés comme indispensables (pour se nourrir, rester en bonne santé...). Le seuil est défini indépendamment des évolutions annuelles du niveau de vie dans la population.

**La pauvreté monétaire relative :** l'approche monétaire relative définit le seuil de pauvreté monétaire comme une proportion fixe du niveau de vie médian des habitants d'un pays (60 % pour les pays de l'UE). Ce seuil de pauvreté évolue donc chaque année selon l'évolution des revenus et leur répartition dans la population. Le seuil de pauvreté est ici défini dans un pays donné à un moment donné.

**La pauvreté en condition de vie :** l'approche de la pauvreté en condition de vie consiste à interroger les ménages sur la privation d'un certain nombre de biens considérés comme essentiels. Les ménages ne pouvant pas s'offrir ces biens pour des raisons financières sont considérés comme pauvres en condition de vie.

**La pauvreté subjective :** l'approche subjective de la pauvreté est une approche d'auto-évaluation. La pauvreté est mesurée par la perception qu'ont les individus de leur situation matérielle et financière. Ces approches nécessitent des questions adaptées au contexte permettant de définir une population qui se sent en difficulté financière. C'est cette approche qui sera utilisée ici.

### En lien avec leur profil scolaire, les bacheliers 2014 précaires ont poursuivi moins souvent et moins longtemps leurs études que les autres

Le niveau scolaire est un élément important pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur après le baccalauréat, et le profil des bacheliers 2014 précaires, à cet égard, diffère de celui des bacheliers non précaires : ils ont moins souvent que les bacheliers non précaires obtenu un baccalauréat général (38 % contre 51 %), une

mention à cet examen (49 % contre 55 %) et ont plus souvent un retard scolaire à la sortie de l'enseignement secondaire (50 % contre 36 %) (*Annexe 2*). Ces bacheliers précaires sont aussi plus souvent des femmes que les bacheliers non précaires (58 % contre 52 %). Or, en lien avec leur niveau scolaire, la poursuite d'études supérieures des bacheliers est supérieure de 5 points à celle de homologues masculins (81 % contre 76 %).

Seuls 74 % des bacheliers 2014 précaires se sont inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivant leur baccalauréat<sup>2</sup>. C'est

6 points de moins que parmi les bacheliers non précaires (80 %). En mars 2015, ces bacheliers ne déclarant pas de difficultés financières étaient encore 76 % à poursuivre leur formation contre 69 % des bacheliers précaires (*Figure 1*). Une part un peu plus élevée de bacheliers précaires a abandonné sa formation supérieure entre la rentrée universitaire 2014 et le mois de mars 2015 (5 % contre 4 % pour les bacheliers non précaires).

L'écart de 6 points d'inscription dans l'enseignement supérieur à la faveur des bacheliers non précaires constaté en octobre 2014 prend progressivement davantage d'ampleur au cours des premières années d'études supérieures. Entre mars et octobre 2016, le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur des bacheliers précaires a perdu 10 points alors que celui des autres bacheliers a perdu seulement 8 points. En lien avec le type d'études suivies (*cf. infra*), l'écart le plus important est constaté 4 ans après leur baccalauréat (octobre 2018), où 13 points séparaient les deux cohortes : 49 % des bacheliers 2014 n'ayant pas déclaré de difficultés financières à leur entrée dans l'enseignement supérieur poursuivaient toujours des études, contre seulement 36 % des bacheliers en déclarant. Par la suite, l'écart diminue mais reste à l'avantage des bacheliers non précaires.

En contrôlant les corrélations entre la précarité, le profil scolaire (type de baccalauréat, mention obtenue, retard dans les études secondaires) et le genre des bacheliers,

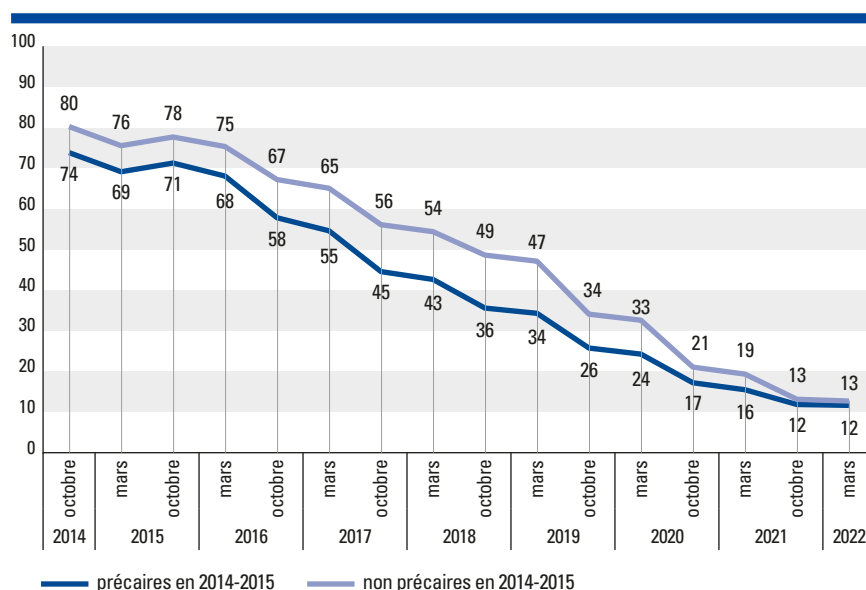
#### Caractéristiques des bacheliers 2014 selon la situation de précarité en 2014-2015 (en %)

	Précaires	Non précaires	Ensemble
Femme	58	52	53
Baccalauréat général	38	51	49
Sans mention au baccalauréat	52	45	46

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014

Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

**FIGURE 1 - Taux d'inscription semestriel dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 selon la situation de précarité en 2014-2015 (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014

Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

<sup>2</sup> Ces niveaux de poursuite d'études déclarés dans le panel des bacheliers sont supérieurs à ceux publiés dans la fiche 6-22 du RERS 2022. Une partie de cette différence s'explique par le champ retenu dans le RERS 2022 qui ne tient pas compte des bacheliers partant étudier à l'étranger.

il s'avère que l'écart entre les taux de poursuite d'études, à la rentrée 2014, entre les bacheliers précaires et non précaires n'est pas significatif : un étudiant précaire a une probabilité égale à celle d'un étudiant non précaire à poursuivre des études supérieures (*Annexe 3*). Il existe cependant un lien fort entre parcours scolaire défavorable et milieu social défavorisé (*Insee Références, édition 2020 - Fiches - Scolarité, éducation et inégalités de destin*), néanmoins la précarité mesurée ici est subjective et n'est pas seulement financière, cette étude n'a pas pour objectif de mesurer ce lien dans ce contexte. Toutefois, une fois entrés dans l'enseignement supérieur, les étudiants précaires ont moins de chance de poursuivre leurs études que les étudiants non précaires. En effet, en prenant aussi en compte dans la régression logistique la filière de formation choisie à la rentrée 2014, un écart significatif dans la probabilité d'être inscrits dans l'enseignement supérieur subsiste en défaveur des étudiants précaires pour les rentrées suivantes : - 2,5 points en octobre 2016 et - 5,5 points en octobre 2018 (*Annexe 4*).

### Une bourse ou une allocation d'étude perçue par la moitié des étudiants précaires et près de quatre étudiants sur dix non précaires

Les étudiants peuvent bénéficier de différents types de bourses d'études. Pour les bourses du MESR, le droit aux bourses dépend du revenu des parents (sauf si l'étudiant n'est plus à leur charge, ce qui est très

rare en début d'étude), de la composition familiale et de la distance entre le domicile familial et le lieu d'études. Il est soumis à l'inscription dans une formation éligible<sup>3</sup> relevant de la compétence du MESR. En 2014-2015, 37 % des étudiants inscrits dans une formation éligible aux BCS percevaient cette bourse. Les étudiants inscrits dans les formations dispensées dans les établissements sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et du Ministère de la Culture peuvent également bénéficier des BCS dans les mêmes conditions. Les étudiants en formation paramédicale ou sociale peuvent aussi obtenir des bourses régionales. Enfin des allocations d'études ou des bourses peuvent être accordées par les établissements d'enseignement privé ou d'autres organismes à leurs étudiants les plus modestes. Parmi les étudiants précaires, la moitié ont perçu, en 2014-2015, une bourse ou une allocation d'études, près de neuf fois sur dix (88 %), il s'agit d'une bourse sur critères sociaux du MESR. C'est le cas d'un peu plus de quatre étudiants non précaires sur dix (37 %) (*Tableau 1*).

Cette part, relativement faible d'étudiants boursiers parmi les étudiants précaires,

**3.** La BCS est accordée sous condition de ressources et en fonction des charges de l'étudiant et de sa famille. L'étudiant doit également remplir des conditions d'âge (moins de 28 ans lors de la 1<sup>re</sup> demande), être inscrit en formation initiale, hors apprentissage, dans un établissement d'enseignement public ou privé, en France ou dans un Etat membre du Conseil de l'Europe et dans une formation habilitée à recevoir des boursiers. Cette formation doit relever de la compétence du MESR et être suivie à temps plein par l'étudiant. Dans l'enseignement supérieur public, la grande majorité des formations sont habilitées à recevoir des boursiers (hors DU principalement).

s'explique par les différences de définition entre étudiants précaires et bénéficiaires de bourses ou d'allocations. Les étudiants précaires sont des étudiants se déclarant en difficulté financière au cours de leur première année dans l'enseignement supérieur, appréciation subjective (*cf. supra*) et déclarative. Le bénéfice d'une bourse ou d'une allocation d'études est, le plus souvent, conditionné aux revenus des parents. Par ailleurs, les étudiants en apprentissage et ceux rémunérés par l'État pendant leurs études ne peuvent percevoir de bourse.

Les étudiants précaires sont moins souvent aidés financièrement par leur famille : 47 % contre 51 % des étudiants non précaires. Toutefois, qu'ils soient précaires ou non, la part d'étudiants boursiers recevant une aide familiale est sensiblement la même (environ 44 %), bien en deçà de celle des étudiants non boursiers non précaires (56 %).

Pour percevoir une allocation logement, l'étudiant doit justifier du paiement d'un loyer à son nom, et donc ne pas habiter chez un de ses parents. Son attribution dépend de ses revenus et non de ceux de ses parents. Les étudiants précaires ont plus souvent que les étudiants non précaires un logement en location (51 % contre 33 %). Ils perçoivent, en conséquence, plus souvent une allocation logement (29 % contre 18 %). La part d'étudiants boursiers ayant un logement en location est supérieure de 10 points à celle des non-boursiers, et ce qu'ils soient précaires ou non. Ils perçoivent donc plus fréquemment une allocation logement.

Enfin, 44 % des bacheliers 2014 poursuivant leurs études ont perçu des ressources

**TABLEAU 1 - Ressources personnelles, entre juillet 2014 et mars 2015, des étudiants néo-bacheliers 2014, selon leur situation de précarité et le statut boursier (en %)**

	précaires boursiers	précaires non boursiers	ensemble des précaires	non précaires boursiers	non précaires non boursiers	ensemble des non précaires	ensemble des boursiers	ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>85</b>	<b>40</b>	<b>100</b>
	<b>51</b>	<b>49</b>	<b>100</b>	<b>38</b>	<b>62</b>	<b>100</b>		
<b>Situation vis-à-vis des ressources personnelles depuis juillet 2014</b>								
Travail régulier de 15 h ou plus par semaine	3	14	8	3	10	7	3	7
Travail régulier de moins de 15 h par semaine	4	5	5	4	5	4	4	4
Travail occasionnel	28	31	29	26	29	28	27	28
Indemnités de stage	2	3	3	3	4	3	3	3
Aide financière de la famille	44	49	47	43	56	51	43	50
Bourse, allocation d'études	100	0	50	100	0	37	100	39
Allocation logement	33	25	29	22	15	18	24	20
<b>Situation vis-à-vis du logement</b>								
Décohabitant au 1 <sup>er</sup> mars 2015	58	50	54	42	34	37	45	40
dont locataire	95	94	95	93	88	90	93	91

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014 ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014

Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

**TABLEAU 2 - Formation suivie à la rentrée 2014 par les étudiants néo-bacheliers 2014 selon la situation de précarité et le statut boursier (en %)**

	précaires boursiers	précaires non boursiers	ensemble des précaires	non précaires boursiers	non précaires non boursiers	ensemble des non précaires	ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>85</b>	<b>100</b>
CPGE, écoles de commerce ou d'ingénieurs	6	8	7	9	15	13	12
PACES	6	4	5	7	7	7	7
Licence	45	25	35	41	26	32	32
STS	25	38	32	25	27	26	27
IUT	12	7	9	12	9	10	10
Filières paramédicales	3	10	6	2	9	6	6
Autre	3	8	6	3	7	6	6

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014 ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014  
Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

financières liées à un emploi ou à un stage entre juillet 2014 et mars 2015. Cette part est plus élevée pour les étudiants non boursiers. En effet, près de la moitié des étudiants non boursiers (49 %) ont perçu des ressources financières liées à un emploi ou à un stage entre juillet 2014 et mars 2015, contre 36 % des étudiants boursiers. Si cette part diffère peu selon que l'étudiant se déclare en situation précaire ou non (45 % contre 43 %), elle est nettement plus élevée pour les étudiants précaires non boursiers (53 %), dont plus d'un quart ont eu un travail régulier de plus de 15 heures par semaine. C'est d'ailleurs ces étudiants non boursiers qui ont déclaré le plus souvent n'avoir aucune ressource : 26 % pour les étudiants non boursiers précaires et 23 % pour ceux non boursiers non précaires.

### Les étudiants précaires se sont plus fréquemment orientés vers les BTS, surtout lorsqu'ils n'étaient pas boursiers

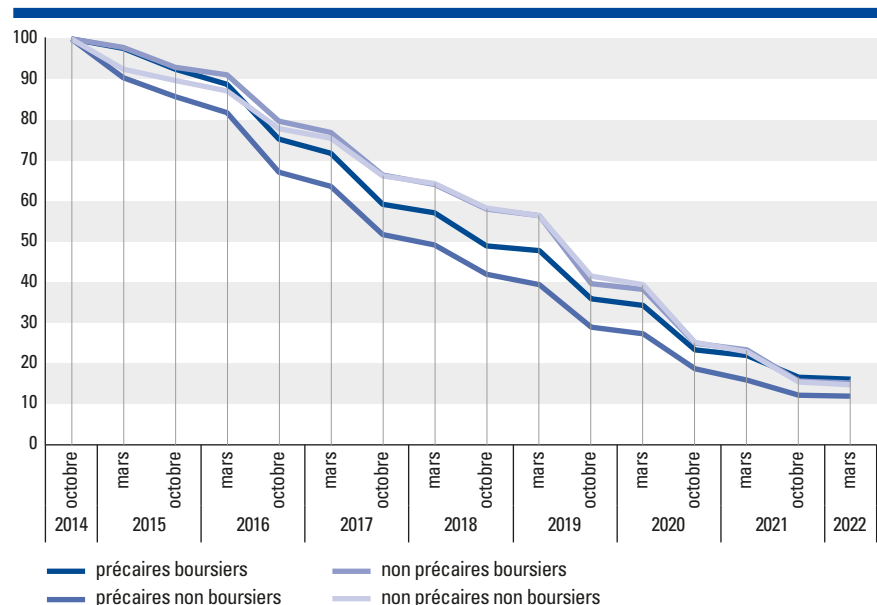
Précaires ou non, les étudiants boursiers néo-bacheliers 2014 se sont plus souvent inscrits en licence. Près de la moitié des étudiants précaires boursiers et plus de quatre étudiants non précaires boursiers sur dix étaient inscrits en licence après leur baccalauréat, contre un quart des étudiants non boursiers. Les étudiants précaires étaient plus souvent inscrits en BTS, filière dont on sort diplômé plus rapidement. Ils sont près de 32 % à avoir choisi un BTS après leur baccalauréat contre moins de 27 % des étudiants non précaires (Tableau 2). Toutefois seuls les étudiants précaires non boursiers s'y sont inscrits plus souvent : 38 % d'entre eux suivent une formation dans cette filière, cette part est de 25 % pour les étudiants

non précaires boursiers, part un peu inférieure à celle de l'ensemble des étudiants non précaires (26 %). La possibilité de suivre une formation en BTS en alternance explique ce taux élevé de poursuite d'étude des étudiants précaires non boursiers, plus d'un tiers d'entre eux s'y étant inscrits en apprentissage. Par ailleurs, c'est parmi les étudiants précaires non boursiers que les inscriptions en filières paramédicales après le baccalauréat 2014 ont été les plus fréquentes (10 % contre 6 % en moyenne). Enfin, les étudiants précaires étaient moins présents dans les filières sélectives longues (classes préparatoires aux grandes écoles, écoles de commerce ou d'ingénieurs post-bac, PACES) : seulement 12 % d'entre eux s'y orientent, qu'ils soient boursiers ou non. Cette part, de 20 % pour les étudiants non précaires, atteint 22 % pour ceux non précaires non boursiers. À caractéristiques identiques des étudiants (sexe, type de

baccalauréat, mention et retard dans les études secondaires), un écart significatif de 2,4 points subsiste en défaveur des étudiants précaires de 2014. Ces derniers ont moins de chance de s'inscrire dans une formation sélective longue que les étudiants non précaires. Lorsqu'ils sont boursiers, la différence atteint 4,7 points par rapport aux étudiants non précaires et non boursiers (Annexe 5).

En lien avec les filières d'inscription post-baccalauréat, le statut boursier a un effet sur la durée des études dans l'enseignement supérieur. Jusqu'en mars 2016, les boursiers, qu'ils soient précaires ou non, sont restés plus souvent que les autres étudiants dans l'enseignement supérieur. Par la suite, avec la sortie des étudiants inscrits dans des filières courtes, ce sont les étudiants non précaires, qu'ils soient boursiers ou non, qui ont poursuivi davantage leurs études supérieures (Figure 2).

**FIGURE 2 - Taux d'inscription semestriel dans l'enseignement supérieur des étudiants néo-bacheliers 2014 selon la situation de précarité et le statut boursier en 2014-2015 (en %)**



Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014  
Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

## Les étudiants précaires 2014 ont été moins satisfaits de leur orientation et de leur première année d'études

L'orientation des étudiants précaires dans le supérieur en septembre 2014 s'est avérée plus complexe que celle des autres. Près de 54 % d'entre eux ont trouvé l'orientation « très ou plutôt complexe », qu'ils soient boursiers ou non, contre 45 % des étudiants non précaires (Tableau 3). Ils étaient aussi moins satisfaits de leur orientation. Les étudiants précaires sont près de 60 % à avoir été « très ou assez satisfait » de l'orientation contre plus de 71 % des autres étudiants. Les étudiants précaires étaient aussi un peu moins souvent inscrits dans la formation et la spécialité qu'ils souhaitaient (86 % contre 91 %) à la rentrée 2014. Et cette différence subsiste une fois pris en compte les

caractéristiques des étudiants (sexe, type de baccalauréat, mention et retard dans les études secondaires) : un étudiant précaire 2014 avait une probabilité d'être inscrit dans la formation souhaitée inférieure de 3,6 points à celle d'un étudiant non précaire (Annexe 6). Les étudiants précaires 2014 ont éprouvé moins de satisfaction quant à leur première année d'études. Ils étaient moins fréquemment satisfaits du contenu et de l'adéquation de leur formation à la description. Ainsi, 64 % des étudiants précaires étaient « très ou assez satisfaits » du suivi et de l'encadrement au cours de leur première année contre 75 % des étudiants non précaires. Ce sont les étudiants précaires boursiers qui étaient le moins souvent satisfaits (60 %). De même, seuls 71 % des étudiants précaires déclaraient que leur formation correspondait à sa description contre 79 % des étudiants non précaires.

Les étudiants précaires ont aussi eu plus fréquemment des difficultés à suivre leurs études. Près de 16 % d'entre eux ont déclaré de « grandes ou très grandes difficultés » à suivre contre 11 % des étudiants non précaires. Les boursiers précaires ont été encore plus nombreux dans ce cas (18 %). Des écarts similaires se retrouvent sur les difficultés à s'organiser dans les études et à s'intéresser aux études au cours de la première année. Enfin, qu'ils soient boursiers ou non, les étudiants précaires ont déclaré plus fréquemment être absent en cours.

En lien avec ces difficultés rencontrées lors de leur première année dans l'enseignement supérieur, les étudiants précaires sont passés moins souvent que les autres en deuxième année (50 % contre 54 %) (Tableau 4). De fait, ils ont redoublé un peu plus fréquemment que les étudiants non précaires (20 % contre 18 %) mais surtout,

**TABLEAU 3 - Processus d'orientation des étudiants néo-bacheliers 2014, satisfaction, difficultés et absences dans leurs études selon la situation de précarité et le statut boursier (en %)**

	précaires boursiers	précaires non boursiers	ensemble des précaires	non précaires boursiers	non précaires non boursiers	ensemble des non précaires	ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>85</b>	<b>100</b>
S'est inscrit dans la formation et la spécialité souhaitée	83	89	86	88	93	91	90
A trouvé l'orientation très ou plutôt complexe	56	52	54	45	45	45	46
Est très ou assez satisfait de l'orientation	59	61	60	71	72	71	70
<b>Satisfaction (très ou assez satisfait)</b>							
contenu des études	78	84	81	83	89	86	86
suivi et encadrement	60	69	64	70	77	75	73
évaluations	65	70	67	74	76	75	74
adéquation contenu de la formation à la description	68	75	71	76	81	79	78
<b>Difficultés liées aux études (grandes ou très grandes difficultés)</b>							
à suivre	18	13	16	13	9	11	12
à s'organiser	22	19	20	17	13	15	15
à s'intéresser	17	13	15	14	8	10	11
<b>Absences aux cours</b>							
Souvent	7	7	7	5	4	4	5
Parfois	19	21	20	18	16	17	17
Exceptionnellement	41	33	37	39	34	36	36
Jamais	33	39	36	38	44	42	41

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014 ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014  
Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

**TABLEAU 4 - Résultats de la première année (passage, redoublement, réorientation, abandon) des étudiants néo-bacheliers 2014 selon la situation de précarité et le statut boursier (en %)**

	précaires boursiers	précaires non boursiers	ensemble des précaires	non précaires boursiers	non précaires non boursiers	ensemble des non précaires	ensemble
<b>Ensemble</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>53</b>	<b>85</b>	<b>100</b>
Passage en deuxième année	50	50	50	54	53	54	49
Redoublement	24	16	20	22	16	18	16
Réorientation	19	20	19	16	21	19	18
Arrêt provisoire des études supérieures	3	5	4	2	3	3	5
Arrêt définitif des études supérieures	4	10	7	6	6	6	12

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014 ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014  
Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES



ils ont arrêté leurs études supérieures (provisoirement ou définitivement) plus souvent : 11 % (dont 4 % provisoirement et 7 % définitivement) contre 9 % pour les étudiants non précaires (dont 3 % provisoirement et 6 % définitivement). Les étudiants boursiers, qu'ils soient précaires ou non, ont été relativement plus nombreux à redoubler mais ont abandonné moins fréquemment leurs études.

### Un diplôme moins fréquent et de niveau moins élevé pour les étudiants précaires

Les étudiants précaires 2014 ont finalement obtenu des niveaux de diplomation moins élevés que les autres surtout lorsqu'ils n'étaient pas boursiers. Après sept années passées dans l'enseignement supérieur, 18 % des bacheliers 2014 n'ont obtenu

aucun diplôme du supérieur. Cette part est de 21 % pour les étudiants précaires, soit 4 points de plus que pour les étudiants non précaires (17 %). Qu'ils aient été ou non précaires, les étudiants boursiers 2014 sont toujours moins souvent diplômés que les non boursiers (-2 points) (Tableau 5).

La répartition des plus hauts diplômes détenus par les étudiants précaires 2014 non boursiers diplômés est très équilibrée : ils sont 36 % à détenir au plus un bac +2, 29 % un bac +3 et 30 % un bac +5. Lorsqu'ils étaient boursiers en première année, les étudiants « précaires » diplômés ont obtenu des niveaux de diplomation un peu plus élevés : 29 % détiennent au plus un bac +2, 32 % un bac +3 et jusqu'à 35 % un bac +5. Dans l'ensemble des étudiants précaires 2014 diplômés, 30 % ont obtenu au plus un bac +2, 29 % un bac +3 et 31 % un bac +5. Les étudiants non précaires diplômés ont obtenu

un niveau de diplôme plus élevé : ils sont seulement 22 % à détenir au plus un bac +2 lorsqu'ils ne sont pas boursiers et 24 % lorsqu'ils le sont ; 27 % un bac +3 lorsqu'ils ne sont pas boursiers et 31 % lorsqu'ils le sont ; 46 % un bac +5 lorsqu'ils ne sont pas boursiers et 40 % lorsqu'ils le sont. Dans l'ensemble des étudiants 2014 non précaires diplômés, 23 % ont obtenu au plus un bac +2, 28 % un bac +3 et 43 % un bac +5.

La réussite des étudiants dépend de leur parcours scolaire, avant d'entrer dans l'enseignement supérieur : type de baccalauréat, mention et retard dans les études secondaires. Des écarts, toujours autour de 4 points, persistent en défaveur des étudiants précaires 2014, boursiers ou non, sur la part de diplômés après sept années passées dans l'enseignement supérieur, une fois prise en compte ces caractéristiques ainsi que le sexe.

**TABLEAU 5 - Situation de diplomation des étudiants néo-bacheliers 2014 à la rentrée 2021 selon la situation de précarité et le statut boursier en 2014-2015 (en %)**

		Ensemble (100%)		Précaires boursiers (8%)		Précaires non boursiers (7%)		Non précaires boursiers (32%)		Non précaires non boursiers (53%)	
Non diplômés		18	-	22	-	20	-	18	-	16	-
Diplômés		82	%	78	%	80	%	82	%	84	%
Plus haut diplôme	Dont inférieur à Bac +2	2	3	2	3	3	4	2	3	2	2
	Dont Bac +2	18	21	20	26	26	32	18	21	16	20
	DUT	2	2	3	4	2	3	2	3	2	2
	BTS	13	15	15	19	18	23	13	15	12	14
	Autre bac +2	3	4	3	3	6	7	3	3	3	4
	Dont Bac +3	24	29	25	32	23	29	25	31	23	27
	Licence	14	17	16	20	12	15	15	18	13	16
	Licence professionnelle	8	9	7	10	8	10	8	10	7	8
	Autre bac +3	3	3	2	2	3	4	2	3	3	3
	Dont Bac +5	35	42	27	35	24	30	33	40	38	46
	Master universitaire	24	29	22	28	17	21	24	29	25	30
	Diplôme d'école d'ingénieur	6	8	2	3	3	4	6	7	8	9
	Diplôme d'école de commerce	3	3	2	2	3	3	2	3	3	4
	Autre bac +5	2	2	1	1	1	1	1	2	3	3
Dont autre niveau indéterminé	4	5	4	5	4	5	4	5	4	5	
<b>Ensemble</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014 ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014  
Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

**TABLEAU 6 - Modélisation de la diplomation des étudiants néo-bacheliers 2014 à la rentrée 2021 selon la situation de précarité et le statut boursier en 2014-2015**

Individu de référence	Probabilité que le plus haut diplôme obtenu soit d'un niveau bac +2		Probabilité que le plus haut diplôme obtenu soit d'un niveau bac +3		Probabilité que le plus haut diplôme obtenu soit d'un niveau bac +5	
	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité	Ecart de probabilité par rapport à l'individu de référence	Significativité
Indicateur de précarité						
Précaire	+3,4 points	***	n.s.	n.s.	-3,8 points	***
Non précaire	Référence		Référence		Référence	

Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (\*\*\*), au seuil de 5 % (\*\*), au seuil de 10 % (\*), non significative au seuil de 10 % (n.s.).  
Champ : France métropolitaine + DROM hors Mayotte, bacheliers 2014 ayant poursuivi leurs études dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014  
Source : Panel de bacheliers 2014, MESR-SIES

Des écarts persistent aussi sur le niveau de diplomation. La probabilité qu'un étudiant précaire 2014 soit diplômé au maximum d'un bac +2 est plus élevée de 3,4 points à celle d'un étudiant non précaire (*Tableau 6*). Cette différence est plus importante si l'étudiant n'a pas perçu de bourse ou d'allocation d'études : +4,8 points pour un étudiant précaire 2014 non boursier et 2,8 points pour les étudiants précaires 2014 boursiers par

rapport à un étudiant non précaire non boursier (*Tableau 6 détaillé en annexe*). Inversement, la probabilité, toutes choses égales par ailleurs, d'être diplômé de niveau bac +5 est bien plus faible parmi les étudiants précaires 2014 (-3,8 points que les étudiants non précaires). Et cet écart est plus accentué pour les étudiants précaires non boursiers : -6,0 points pour un étudiant précaire non boursier et -4,7 points pour les étudiants

précaires boursiers par rapport à un étudiant non précaire non boursier. À noter que la probabilité d'être diplômé au niveau Bac +5 pour un étudiant boursier non précaire reste bien inférieure à celle d'un étudiant non boursier non précaire (-4,3 points).

**Justine Klipfel,  
MESR-SIES**

#### Source : Le panel des bacheliers 2014

Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur a constitué en 2014 un panel de bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en France métropolitaine cette année-là. Ces bacheliers sont interrogés chaque année, et pendant huit ans, sur leur situation vis-à-vis de leurs études. Cette enquête permet de caractériser leurs parcours, avec ou sans réorientation, par filière. Elle permet d'identifier le diplôme obtenu le cas échéant à l'issue de l'année écoulée et la poursuite ou non d'études au cours des huit années suivant l'obtention du baccalauréat.

L'étude s'appuie sur les huit interrogations de ce panel 2014. L'échantillon est d'environ 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en sixième en 2007 complété de 5 000 autres jeunes tirés au sort dans

les fichiers du baccalauréat 2014 sur la base de critères de formation et d'âge (bacheliers ayant 19 ans et plus) pour que l'échantillon final soit représentatif des 623 000 bacheliers de la session 2014. Les étudiants de l'échantillon inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014 (79 % des bacheliers 2014) sont représentatifs de l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur.

Le panel des bacheliers 2014, de par ses huit années de profondeur d'enquête, permet une étude à long terme de l'impact des difficultés financières déclarées entre juillet 2014 et mars 2015 sur les études supérieures de ces bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2014.

#### Pour en savoir plus

- « Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans - Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique », Benjamin Marteau, Laurie Pinel, Opale Echegu et Emmanuelle Nauze-Fichet, *Les Dossiers de la DREES*, n° 106, février 2023.
- « Qui sont les bacheliers 2014 diplômés au niveau bac +5 à la rentrée 2020? », Justine Klipfel, *Note d'Information* n° 22.06, MESRI-SIES, mai 2022
- « Les bacheliers 2014 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils à la rentrée 2020? », Justine Klipfel, *Note d'Information* n° 22.02, MESRI-SIES, janvier 2022
- *Minima sociaux et prestations sociales*, édition 2022, DREES
- « Parcours et réussite des étudiants au cours des cinq années universitaires suivant l'obtention de leur baccalauréat en 2014 », Justine Klipfel, *Note d'Information* n° 21.06, MESRI-SIES, mai 2021
- « Les décisions des jeunes dans la transition vers la vie adulte en France : l'influence de facteurs familiaux », Audrey Rose Menard et Vincent Vergnat, *Economie et statistiques* n° 514 515 516, 2020
- « Le soutien financier aux jeunes par les transferts sociaux et fiscaux – Scénarios de défamilialisation », Adélaïde Favrat, Vincent Lignon et Muriel Pucci, *Economie et statistiques* n° 514 515 516, 2020
- *Insee Références*, édition 2020 - Fiches « Scolarité, éducation et inégalités de destin »
- « Les ressources des étudiants selon la formation suivie », Agnès Lièvre, *Note d'Information* n° 18.05, MESRI-SIES, mai 2018
- « Construction d'un indicateur de la précarité étudiante », *cahier de resosup* n° 5, septembre 2016
- « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », Fanny Thomas, *Note d'Information* n° 15.08, MENESR-DEPP, mars 2015
- « La réussite des étudiants selon les difficultés financières et la perception d'une allocation d'études », Nadine Laïb, *Note d'Information* n° 14.05, MENESR-SIES, juillet 2014
- « L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires », M. Befly, D. Fougère et A. Maurel, *Economie et statistiques* n° 422, 2009